



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Légalisation d'une dérogation mineure visant à permettre au 241, rue du Boisée la construction d'une habitation uni familiale isolée dont la largeur est de 7,7 mètres alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit, à l'annexe J que la largeur minimale exigée dans un tel cas est de 8 mètres.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 août 2018 à 20h en la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33, rue de l'Église, d'une dérogation mineure.
2. Que la dérogation mineure vise à permettre au 241, rue du Boisée la construction d'une habitation uni familiale isolée dont la largeur est de 7,7 mètres alors que le règlement de zonage #15-674 prescrit, à l'annexe J que la largeur minimale exigée dans un tel cas est de 8 mètres.
3. Que cette demande sera soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion qui aura lieu le 10 juillet 2018 et que ce dernier soumettra une recommandation au conseil municipal, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 89-189 régissant les dérogations mineures.
4. Que dans le cas où le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.
5. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet présenté en les faisant parvenir par écrit au secrétaire-trésorier de la Municipalité avant la tenue de la séance précitée ou en s'y présentant pour faire valoir ses commentaires verbalement.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 29 juin 2018

Avis numéro : 2018-48

Martin Leith, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 29 juin 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 29 juin 2018.



Martin Leith, secrétaire-trésorier